

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Communautaire s'est réuni le mardi 29 septembre 2009, à 18 heures, salle des fêtes de la Mairie de Chigy, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux délégués des communes : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT vice-présidents ; Madame Oksana ONIS, Messieurs Edmond REVELLAT, Maurice SIMONNET, Edouard STANIA et Bernard THOMAS, Maires ; et Mesdames Anne-Marie PERARD, Sulianne STANIA et Martine THERY et. MM. Philippe CUISSARD, Jackie DERVOU, Lionel GENIN, Jean-Claude HIVERT, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN et Alain PUTHOIS formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. Michel RENAULT.

Etaient aussi présents (invités) : Mesdames Sylvie MOSIMAN, Michèle MICHALKOVIC, Sarah TOUTAIN et Monsieur Jérôme VINCENT conseillers municipaux de la Commune de Chigy. Madame Josette CLEMENT, conseillère municipale de la Commune de Vareilles et Monsieur Michel TISSIER, conseiller municipal de la commune de Les Sièges.

Secrétaire de séance : Madame Roselyne BEYAERT

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

Intervention de la Mission Locale du Sénonais : Madame Anabelle BOUVIER, Chargée d'information auprès de la Mission Locale du Sénonais, informe les conseillers communautaires des nouveaux contrats (Contrats "Passerelle") aidés dans le cadre du plan gouvernemental de mobilisation des jeunes, considérant les mesures pour favoriser le retour à l'emploi des jeunes actifs ayant été votées par le gouvernement.

❖ **TRIVALNY- Projet de Centre de tri**

Le président informe qu'il est nécessaire de modifier les statuts de l'Association TRIVALNY, ayant comme projet de créer un centre de tri au nord du département.

Cette association souhaitant avoir recours aux clauses 'in house' du Code des Marchés Publics, tous les membres de l'association qui ne sont pas collectivités perdent leur qualité de membre de l'association et tous les membres qui ne sont pas des collectivités perdent leur mandat d'administrateur.

La clause 'in house' permettrait de désigner TRIVALNY comme délégataire sans mise en concurrence, sans appel d'offre. Par contre les collectivités adhérentes exerceraient conjointement sur l'Association TRIVALNY un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Le président donne la parole aux délégués de la Communauté de Communes ayant déjà assisté aux réunions de TRIVALNY et ayant pris connaissance du dernier compte rendu ainsi que des nouvelles propositions : Messieurs Marcel LEROY et Luc MAUDET, Edouard STANIA et Jean-Claude HIVERT. En l'état actuel des choses, considérant que la collecte ne sera pas prise en charge par l'association, vu l'éloignement géographique le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas adhérer à l'association TRIVALNY.

❖ **Contrat local d'éducation artistique**

Sur la proposition de Daniel PARIS, Maire de Sens et Conseiller Régional de Bourgogne, le Président informe de la possibilité de mettre en place un contrat local d'éducation artistique ayant pour objet :

- de développer, pérenniser renforcer une offre artistique et culturelle,
- favoriser l'accès à la culture,
- renforcer la cohésion sociale,
- relevé le potentiel de créativité des populations,

Cela se définit par :

- la signature d'une convention,
- la mise en place d'une politique commune,
- la mutualisation des moyens humains et financiers,
- la mise en place d'un comité de pilotage
- un appel à projet sera lancé aux différents partenaires,

Considérant que ce projet n'entre pas dans les compétences de la Communauté de Communes, le conseil communautaire souhaite que chaque commune, si elle le souhaite, prenne contact avec le Maire de Sens.

❖ **P.A.C.T.**

Président informe de la proposition de collaboration, émanant du Centre d'Amélioration du logement de l'Yonne, œuvrant pour améliorer l'offre en logements adaptés aux besoins de la famille. Cet organisme souhaite impulser une nouvelle dynamique pour développer ses actions. Madame Estelle Guider, n'ayant pu se libérer pour développer ce sujet lors du présent conseil communautaire, souhaite intervenir pour apporter toute information complémentaire lors d'une prochaine réunion. Le conseil communautaire accepte cette proposition.

❖ **Animation – spectacle pour enfants**

Le Président donne la parole à Madame Roselyne BEYAERT. Le programme prévu pour cette fin d'année est d'une part, deux ou trois représentations (suivant la salle), en relation avec Yonne en Scène : « Le Destin » pour les élèves de grande section et de primaire, et un spectacle de magie avec un 'clown blanc' pour les élèves de maternelle. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces dispositions et charge Madame BEYAERT de l'organisation de ces manifestations.

❖ **Rapport de la Commission 'Tourisme' - Suivi du dossier de travaux avec l'A.P.V.V. (Amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne) :**

Le Président donne la parole à Madame Roselyne BEYAERT, Vice Présidente chargée du Tourisme.

- Elle rappelle que lors de la réunion du 9 juillet dernier, le conseil communautaire avait souhaité que lui soit transmis le projet de l'APVV relatif à la signalétique des monuments et sites dans les communes. Peu de réponses étant parvenues à ce jour, il est impératif que chaque commune envoie rapidement par courriel leur proposition.
- Par ailleurs le projet de création d'un circuit de randonnée communautaire pédestre et cyclable suit son cours.
- Présentation du bilan de l'organisation de la St Amour :
 - Moins d'exposants cette année,
 - Une meilleure organisation des permanences, avec des roulements de deux heures,

- Prévoir pour l'an prochain
 - des affiches plus grandes et lisibles à 4 ou 5 mètres,
 - un bandeau signalant mieux la Communauté de Commune,
 - des affichettes ou petites feuilles à distribuer annonçant les prochaines manifestations dans les communes.
- Organisation des manifestations : il serait souhaitable de demander au SIVV de gérer un calendrier des manifestations prévues dans les différentes communes, afin de les prévoir conjointement ou individuellement.

Ayant entendu ces observations le conseil communautaire prendra ses dispositions à cet effet.

❖ **Avenant à la convention relative aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)**

Considérant les bons résultats en matière de recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur la déchèterie de Villeneuve l'Archevêque, il est possible et souhaitable de passer en scénario 1 en lieu et place du scénario O actuel.

Les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, le Président à signer un avenant à la convention d'origine, signée le 30 avril 2007 avec OCAD3E. Ledit avenant s'appliquera dès le 1^{er} octobre 2009 et permettra de passer le montant de compensation du coût de collecte de 20€/tonne à 40€/tonne bien plus avantageux, comprenant aussi plus d'enlèvements.

❖ **Aire de détente à Foissy sur Vanne**

Le président informe la réalisation de l'aire de détente sur la Commune de Foissy sur Vanne par la SARL TRIMOREAU FILS de Villeneuve l'Archevêque est commencée. Une réunion de la commission travaux a eu lieu samedi dernier, sur place. Quelques détails sont à préciser :

- La barrière sera posée derrière les arbres,
- La table en béton reste en place pour l'instant,
- Des arbres d'essences différentes seront plantés en lieu et place d'une seule variété prévue initialement.

❖ **Collecte des ordures ménagères et des Points d'Apports Volontaires**

Le président rappelle que le marché de service de collecte des déchets ménagers, passé par la Communauté de Communes de la Vanne avec la Société COVED, arrive à échéance en fin d'année 2009 et qu'il est nécessaire de revoir les contrats passés avec les sociétés SOREPAR et SOLOVER.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, charge, le président de lancer l'appel d'offre ouvert européen correspondant au service de collecte des ordures ménagères et des Points d'Apports Volontaires. La consultation se fera sous maîtrise d'œuvre de la DDAF de l'Yonne, comme prévu par délibération en date du 04 septembre 2008.

Questions diverses :

Visite du site de traitement REMONDIS le mardi 20 octobre 2009 à 10h dans la ZAC des Marots à Saint Thibault.

Zone d'Activités : Monsieur Edouard STANIA interpelle le président quant à l'avenir de la Zone d'activités et aux moyens mis en œuvre pour favoriser la vente de terrain.

Le président rappelle les différentes démarches effectuées, leur coût, et évoque les résultats négatifs des différentes opérations. Il précise qu'actuellement, faute d'être vendue, cette parcelle constitue une réserve foncière et n'engendre pas de dépense à la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15